

Rapport sur la santé financière des exploitations agricoles

2023-2024





CFA  **FCA**
Canadian Federation of Agriculture | Fédération canadienne de l'agriculture

Résumé

Évaluation de la santé financière des fermes face à l'augmentation des coûts de production et un climat en rapide évolution

Les agriculteurs partout au Canada ont fait preuve d'une formidable résilience face à plusieurs événements nationaux et mondiaux, notamment la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine et les phénomènes climatiques extrêmes au pays et à l'étranger. En 2022, l'agriculture primaire a contribué **36,3 milliards (1.8%)** de dollars au PIB du Canada et comptait **249,900** emplois à l'échelle du pays.

Cependant, pendant cette période, le coût des intrants agricoles essentiels tels que le carburant, les engrais, les aliments pour animaux, les machines, les pesticides, les terres et la main-d'œuvre a augmenté de façon spectaculaire. Si l'on ajoute à cela une inflation élevée, des taux d'intérêt et la tarification du carbone pour les activités agricoles essentielles, pour lesquelles les agriculteurs n'ont pas de solutions de rechange viables, les producteurs canadiens sont confrontés à une pression énorme menaçant la santé financière de leur exploitation, ainsi que leur santé mentale.

Bien que la plupart des agriculteurs canadiens aient réussi à se maintenir à flot, en grande partie grâce aux prix élevés des produits de base et aux revenus monétaires agricoles qui ont augmenté de **14,6%** par rapport aux niveaux de 2021, l'impact continu de l'inflation élevée, conjugué à l'augmentation des taux d'intérêt, commence à peser lourdement sur les marges d'exploitation des producteurs canadiens. Des chiffres récents de [Statistique Canada](#) ont révélé que le revenu net des agriculteurs canadiens a chuté de **5.9% en 2022**, parce que la croissance des dépenses a dépassé la hausse du revenu agricole; et les dépenses totales des exploitations agricoles (après remises) ont augmenté de **19,9%** en 2022, la plus forte hausse depuis 1979 (**+21,1%**).

Dans un même temps, alors que l'effet de la série de hausses des taux d'intérêt de la Banque du Canada n'a pas encore été pleinement ressenti, les agriculteurs du pays sont confrontés à une série croissante d'événements climatiques extrêmes qui mettent à l'épreuve les limites et l'efficacité de l'ensemble des programmes de gestion des risques du Canada.

Pour aider à relever un grand nombre de ces défis, la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) a formulé des recommandations dans plusieurs domaines visant non seulement à aider les agriculteurs à gérer l'augmentation des coûts de production et à surmonter les obstacles réglementaires, mais aussi à les aider à atténuer les effets des changements climatiques et à soutenir la prochaine génération d'agriculteurs.

Les agriculteurs canadiens jouent un rôle crucial dans le maintien de nos communautés rurales, en tant qu'intendants de notre environnement naturel et en répondant à nos besoins nationaux et internationaux au chapitre de la sécurité alimentaire. Les recommandations suivantes visent à fournir aux agriculteurs canadiens la souplesse et les outils dont ils ont besoin pour assurer leur réussite dans le climat financier actuel et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions.

Mesures recommandées

Aider à gérer l'augmentation des coûts de production.

Recommandation n° 1 : Étendre l'exemption de la tarification du carbone accordée aux exploitations agricoles pour le carburant agricole admissible au gaz naturel et au propane commercialisables.

Recommandation n° 2 : Mener des consultations et élaborer une Stratégie sur les Intrants Agricoles Critiques afin de garantir que les producteurs canadiens disposent d'une source d'approvisionnement stable et à long terme pour les intrants agricoles essentiels, y compris les engrais, nécessaires à la production de produits agricoles et agroalimentaires de haute qualité.

Recommandation n° 3 : Rendre permanent le plafond sans intérêt pour les avances au titre du Programme de paiement anticipé (PPA) au-delà du programme 2023, parallèlement à d'autres ajustements administratifs du programme, afin de rendre le PPA plus accessible et afin qu'il réponde mieux à l'augmentation des coûts de production.

Recommandation n° 4 : Adopter de façon permanente la Déduction pour Amortissement Accéléré pour toutes les catégories de matériel agricole, permettant ainsi aux producteurs d'amortir 100 % de leur capital affecté à l'achat de matériel agricole au cours de la première année.

Améliorer les programmes de gestion des risques tout en réduisant les fardeaux réglementaires et fiscaux qui nuisent à la compétitivité.

Recommandation n° 5 : Mettre en œuvre un nouveau programme national d'aide à la gestion agricole, sur le modèle du Programme canadien d'adoption du numérique, qui faciliterait la planification de la gestion des risques et l'atténuation de ceux-ci dans les exploitations agricoles.

Recommandation n° 6 : Améliorer la résilience face aux événements météorologiques extrêmes pour tous les produits agricoles, y compris l'aquaculture, en veillant à ce que les programmes de gestion des risques de l'entreprise soient réactifs, prévisibles et accessibles. Un exemple immédiat serait l'utilisation de l'Outil de surveillance des sécheresses d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour déclencher une évaluation dans le cadre d'Agri-relance.

Recommandation n° 7 : Augmenter la couverture du programme Agri-stabilité à 85 % de la marge de référence, afin d'améliorer la participation, la prévisibilité et les niveaux de soutien aux producteurs.

Recommandation n° 8 : Veiller à ce que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) dispose de ressources suffisantes et améliore ses processus internes afin de prendre des décisions rapides, transparentes et fondées sur des données scientifiques qui aideront les producteurs canadiens à rester compétitifs sur le marché mondial.

Recommandation n° 9 : Exempter les exploitations agricoles de la déclaration de la taxe sur les logements sous-utilisés (TLSU), qui oblige les sociétés privées et les sociétés de personnes (y compris les exploitations agricoles) qui possèdent des biens immobiliers résidentiels à remplir une déclaration TLSU, ce qui ajoute un fardeau financier inutile, même lorsque ces sociétés ne sont pas tenues de payer la taxe.

Recommandation n° 10 : Mettre en œuvre des mesures pour soutenir le droit des agriculteurs à réparer leur propre machinerie agricole.

Recommandation n° 11 : S'appuyer sur le budget de 2023 pour prolonger le projet pilote d'agrandissement des limites d'interconnexion en prolongeant la distance au-delà de 160 km et en prolongeant le projet pilote au-delà de la période actuelle de 18 mois.

Recommandation n° 12 : Fournir un soutien financier pour la création d'un Bureau du surintendant pour le secteur des produits d'épicerie, qui sera essentiel pour faire progresser la formation, l'éducation, les services de règlement des différends et la surveillance nécessaires à la mise en œuvre d'un Code de conduite de l'industrie des détaillants en alimentation dirigé par l'industrie.

Mesures recommandée

Promouvoir une croissance stable et durable.

Recommandation n° 13 : S'assurer que le lancement de la Stratégie pour une agriculture durable englobe tous les produits agricoles et est accompagné d'une enveloppe financière ambitieuse, qui reflète les mesures d'incitation, la recherche et les activités de transfert de connaissances nécessaires pour répondre aux exigences interdépendantes de la durabilité environnementale, économique et sociale.

Recommandation n° 14 : Renforcer la présence internationale du Canada en plaidant en faveur de l'élimination des obstacles non tarifaires au commerce dans les accords commerciaux internationaux qui limitent l'accès au marché des produits canadiens.

Recommandation n° 15 : Ne pas prévoir d'accès supplémentaire aux secteurs sous gestion de l'offre dans les futurs accords commerciaux afin d'aider à garantir la résilience du secteur agricole national, qui est essentiel à la sécurité alimentaire nationale et à la croissance durable à long terme.

Soutenir les nouveaux arrivants et les jeunes agriculteurs.

Recommandation n° 16 : Fournir un soutien financier pour mettre sur pied un secrétariat qui soutiendra la mise en œuvre du Cadre stratégique national de la main-d'œuvre pour l'agriculture et la fabrication d'aliments et de boissons.

Recommandation n° 17 : Augmenter le seuil d'exonération des gains en capital au-delà de 1 million de dollars pour qu'il corresponde davantage à la valeur actuelle des terres agricoles.

Recommandation n° 18 : S'appuyer sur les modifications législatives apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu dans le cadre du budget de 2023, qui ont élargi la définition d'« enfant » afin de permettre aux actionnaires frères et sœurs de transmettre une part sans droit de contrôle de leur propriété à la génération suivante.





LE PAYSAGE FINANCIER AGRICOLE

En 2022, les agriculteurs canadiens ont vu leurs « recettes monétaires agricoles totales ont augmenté de 14,6% par rapport à 2021 » en raison de la hausse des prix des cultures (+7,1 milliards de dollars) et du bétail (+3,6 milliards de dollars) ([Statistique Canada, 2023](#)). Toutefois, cette augmentation est éclipsée par une hausse de 18,6% des dépenses totales, ce qui fait baisser le revenu net réalisé à 11,8 milliards de dollars en 2022, contre 12,8 milliards de dollars, une diminution de 5,9% par rapport aux niveaux de 2021 ([Statistique Canada, 2023](#)).

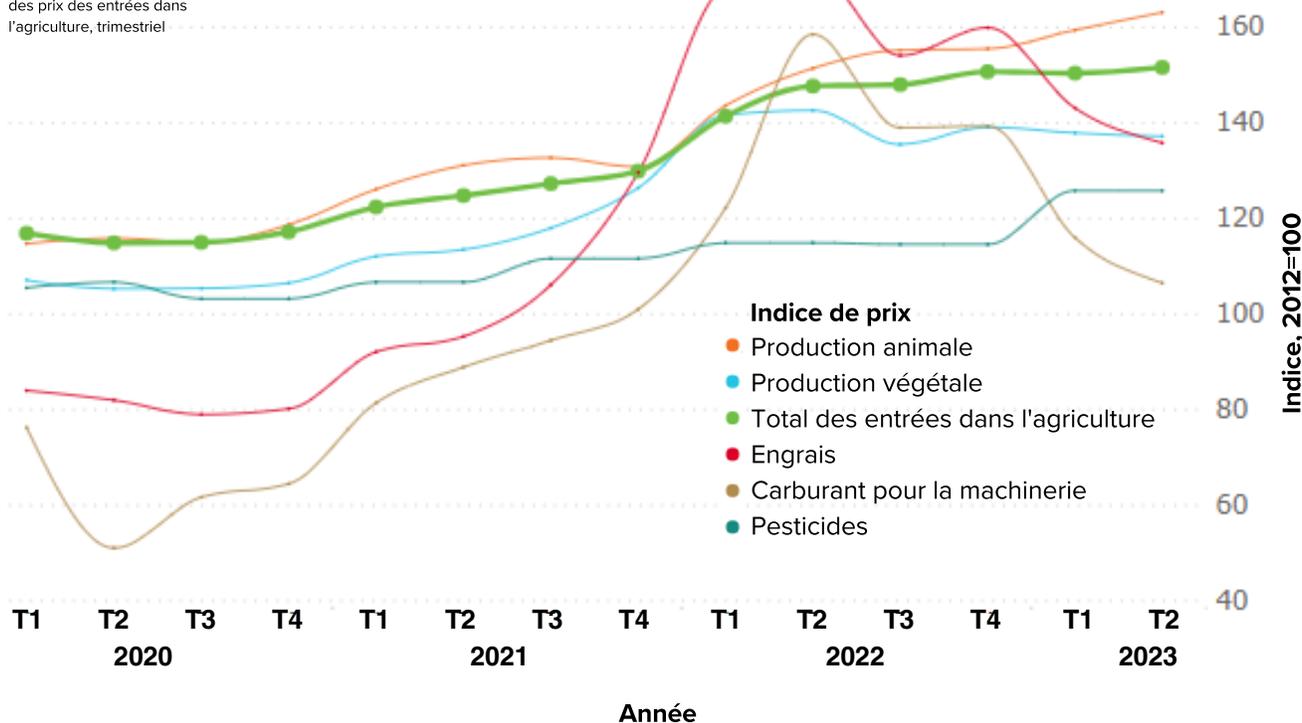
L'un des coûts d'intrants les plus importants pour les producteurs canadiens en 2021 et 2022 a été celui des engrais. Selon Statistique Canada, les prix des engrais ont commencé à augmenter rapidement au début de 2021, essentiellement en raison des prix élevés du gaz naturel et de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ce qui a entraîné une augmentation de 54,4% de ces intrants en 2022 ([Statistique Canada, 2023](#)).

Par ailleurs, les sécheresses successives dans l'ouest du Canada, survenues à partir de 2021, ont limité l'approvisionnement en foin et en céréales, ce qui a contribué à une augmentation de 20,7% des dépenses en aliments commerciaux pour les éleveurs de bétail. En outre, les dépenses en carburant ont augmenté de 52,5% en 2022, la demande ayant augmenté en raison de l'ouverture des économies après la crise de la COVID-19 et l'offre ayant diminué à cause des sanctions imposées aux grands exportateurs de carburant comme la Russie.

Les coûts de production sont plus élevés qu'ils ne l'ont jamais été.

Figure 1 : Indice des prix des entrées dans l'agriculture (Indice, 2012=100)

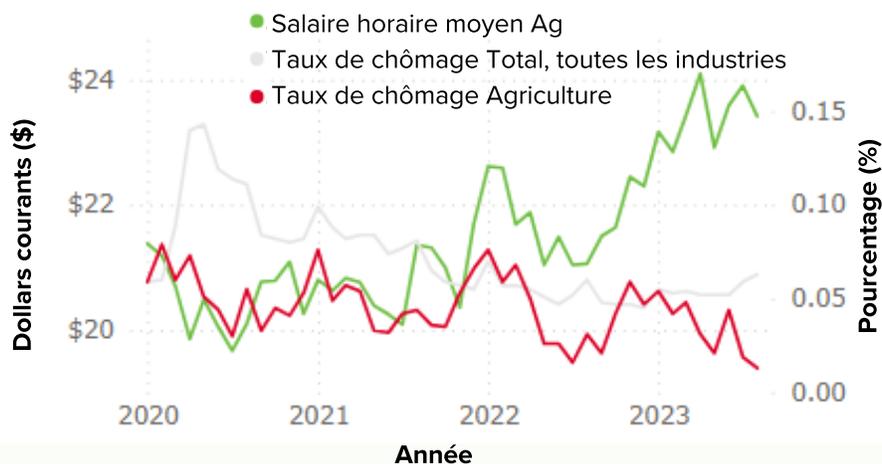
Source : Statistique Canada.
Tableau 18-10-0258-01 | Indice
des prix des entrées dans
l'agriculture, trimestriel



Les agriculteurs sont aux prises avec une hausse des coûts de la main-d'œuvre en raison de l'inflation et de la pénurie de travailleurs.

Figure 2 : Salaire horaire moyen et chômage

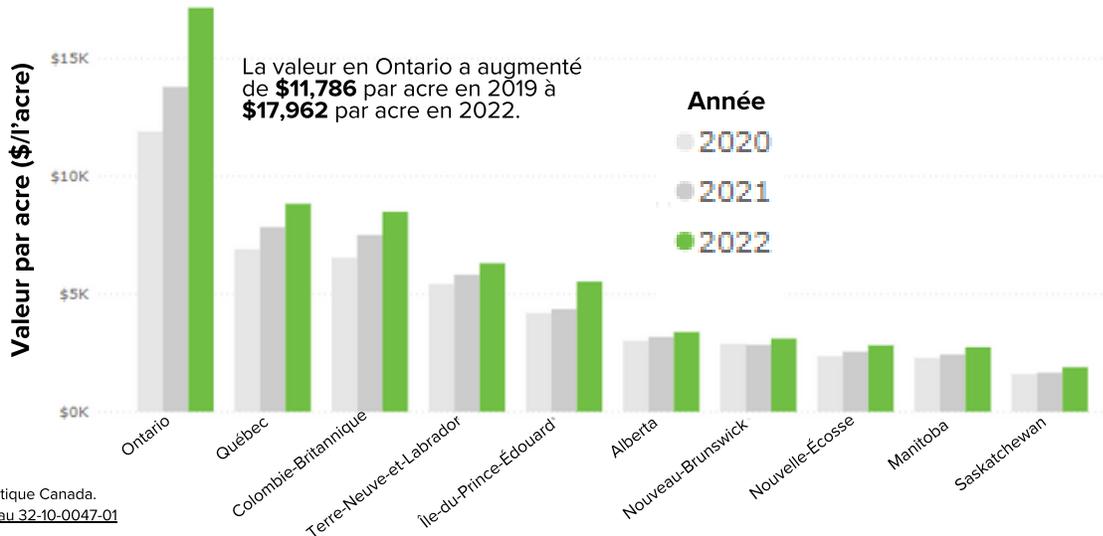
Source: Statistique
Canada. Tableau 14-10-
0063-01; 14-10-0022-01.



De plus, la pénurie de travailleurs et la hausse des taux d'inflation créent un marché du travail de plus en plus serré, ce qui exerce une pression à la hausse sur les coûts de la main-d'œuvre. Depuis le début de 2019 jusqu'en août 2023, les salaires ont également augmenté, passant de 20,29 \$ à 23,42 \$, ce qui constitue un autre facteur confirmant que le marché du travail est serré (Statistique Canada, 2023).

La valeur des terres agricoles canadiennes a augmenté en moyenne de 10% par année au cours des dix dernières années.

Figure 3 : Valeur des terres agricoles (\$/acre)

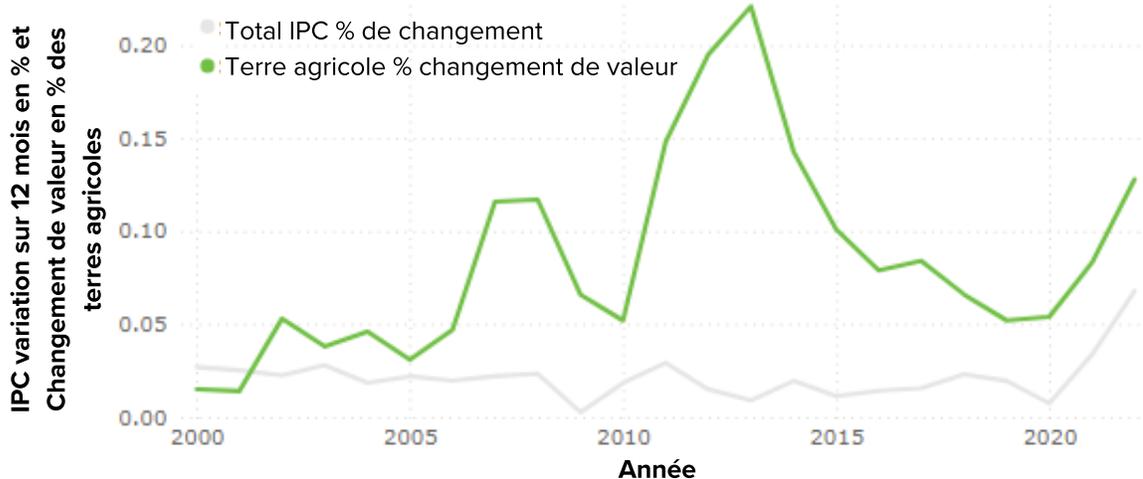


Il y a aussi eu une hausse considérable de la valeur des terres agricoles en 2022. Les augmentations les plus importantes ont été observées en Ontario, où la valeur moyenne a grimpé de \$11,786 l'acre en 2019 à \$17,962 l'acre en 2022 (Statistique Canada, 2023).

Selon Financement agricole Canada (FAC), au cours des 10 dernières années, la valeur des terres agricoles a augmenté en moyenne de 10% par année. En 2022, la valeur a grimpé de 12,8 %, ce qui représente la plus forte hausse enregistrée depuis 2013 (FAC, 2023). De plus, la valeur des paiements hypothécaires annuels a grimpé de 9,7 % par année au cours de la dernière décennie, mais en 2022, on a enregistré un bond important de 41 % en raison de la hausse des taux d'intérêt (FAC, 2023).

Figure 4: IPC et valeur des terres agricoles

Source : FAC; Statistique Canada. [Tableau 18-10-0005-01](#)

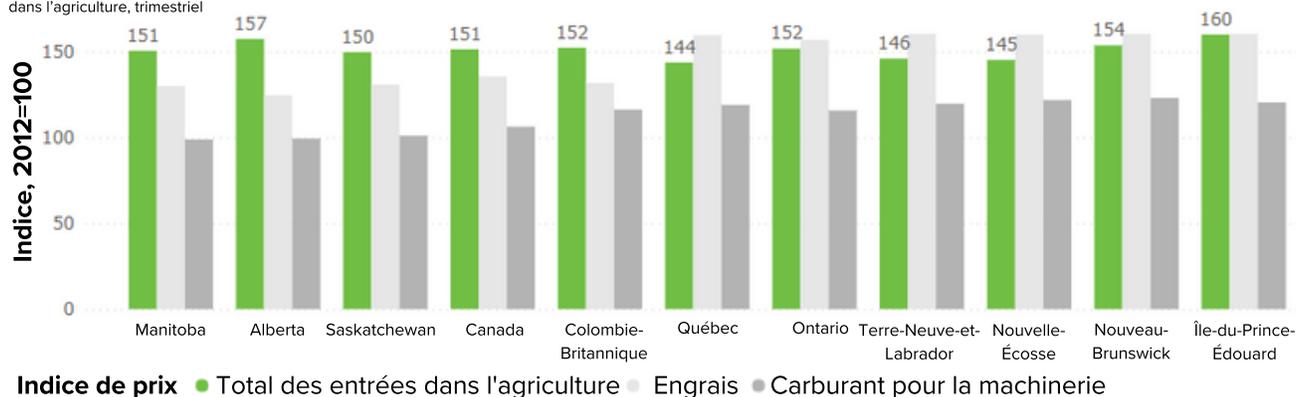


Les coûts de production ont un impact différent sur les secteurs et les régions à l'échelle du Canada.

Alors que les dépenses ont atteint des niveaux record dans l'ensemble du Canada en 2022 (augmentation de 21,2 %), l'Indice des prix des entrées dans l'agriculture (IPEA) a révélé des variations régionales distinctes. L'IPEA est une mesure de l'évolution des coûts des intrants auxquels sont confrontés les agriculteurs canadiens et donne un aperçu des pressions financières qui sont exercées sur les exploitations agricoles. Par exemple, dans l'ouest du Canada (**Man., Sask., Alb., C.-B.**), il y a eu une augmentation légèrement plus élevée du prix total des intrants agricoles du 1er trimestre 2019 au 4e trimestre 2022 (38 %) par rapport à l'est du Canada (**T.-N.-L., Î.-P.-É., N.-É., N.-B., Qc, Ont.**) (34 %), l'IPEA a révélé des variations régionales distinctes.[1] En outre, alors que le coût du carburant était plus élevé dans l'est du Canada (72 % contre 43 %), l'ouest du Canada a connu des prix plus élevés pour les aliments pour animaux (63 % contre 49 %).

Figure 5 : Variations régionales de l'Indice des prix des entrées agricoles au T2 2023

Source : Statistique Canada.
Tableau 18-10-0258-01
Indice des prix des entrées dans l'agriculture, trimestriel



[1] Les indices sont accessibles pour 13 régions géographiques : chacune des 10 provinces, l'est du Canada (Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario), l'ouest du Canada (le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique) et l'ensemble du Canada (à l'exclusion des territoires).

Figure 6 : Recettes monétaires trimestrielles pour le porc au Canada

Source : Statistique Canada, 32-10-0046-01 | Recettes monétaires agricoles, trimestrielles



Même dans le secteur de l'agriculture, certains produits de base sont touchés de façon disproportionnée par les pressions financières. Par exemple, le secteur canadien des fruits et légumes a enregistré une augmentation de 40 % du coût des intrants, les engrais étant en tête de liste (une augmentation de 72 % depuis 2020).

Les coûts de la main-d'œuvre ont également augmenté de 20 % et les frais d'expédition, de 42 %. Par conséquent, en janvier 2023, 44 % des producteurs de fruits et légumes déclaraient vendre à perte ([Farmers Forum](#)). En outre, l'industrie du porc du Canada est confrontée à une baisse de la capacité des transformateurs et à une augmentation des obstacles non tarifaires au commerce, ce qui signifie que de nombreux producteurs absorbent actuellement des pertes de 40 à 50 dollars par tête ([RealAgriculture](#)).





Les producteurs, tout comme les consommateurs, ressentent les effets de l'inflation.

L'inflation est en hausse depuis août 2020, l'Indice des prix à la consommation (IPC) passant de 0,1 % à un sommet de 8,1 % en juin 2022. En août 2023, l'IPC est passé à 4,0 % d'année en année, après une hausse de 3,3 % en juillet. L'augmentation découle de la « hausse des prix du pétrole brut à la suite de réductions de la production dans les principaux pays producteurs de pétrole », la première hausse depuis janvier 2023 ([Statistique Canada, 2023](#)).

En réponse à l'inflation élevée, la Banque du Canada a procédé à plusieurs hausses des taux d'intérêt. Plus récemment, le 6 septembre 2023, la Banque du Canada a maintenu les taux d'intérêt à 5 %. Le taux d'intérêt effectif pour les entreprises a également augmenté, s'établissant à 6,76 % (au 15 août 2023). Cette évolution des taux d'intérêt a un impact sur l'agriculture, car elle influe sur le niveau de l'activité économique générale, comme la production et l'emploi, les taux de change et le commerce international ([Banque du Canada, 2023](#); [USDA, 2021](#)).

La Banque du Canada a fait remarquer que les ajustements des taux d'intérêt directs ne donnent pas de résultats immédiats et qu'il faut généralement 18 à 24 mois pour que les effets se fassent pleinement sentir. Ainsi, le resserrement monétaire agressif qui a eu lieu durant l'été et l'automne 2022 devrait se faire sentir à la fin de 2023 et en 2024.

Ensemble, les coûts élevés des intrants, l'inflation et les taux d'intérêt exercent une pression à la hausse sur le coût de la production alimentaire au Canada. Les prix élevés des produits de base contribuent également à l'augmentation des prix des denrées alimentaires pour les consommateurs. En août (2023), l'inflation totale du prix des aliments a augmenté de 6,8 % d'une année à l'autre à partir d'août 2022.. La figure 8 illustre comment les prix des aliments sont restés plus élevés que l'inflation totale ([Statistique Canada, 2023](#)).

L'inflation, les taux d'intérêt et les niveaux d'endettement ont un impact sur la santé financière globale des agriculteurs.

Figure 7 : Indice des prix à la consommation des aliments de 2020 à 2023

Source: Statistique Canada.
Tableau 18-10-0004-01

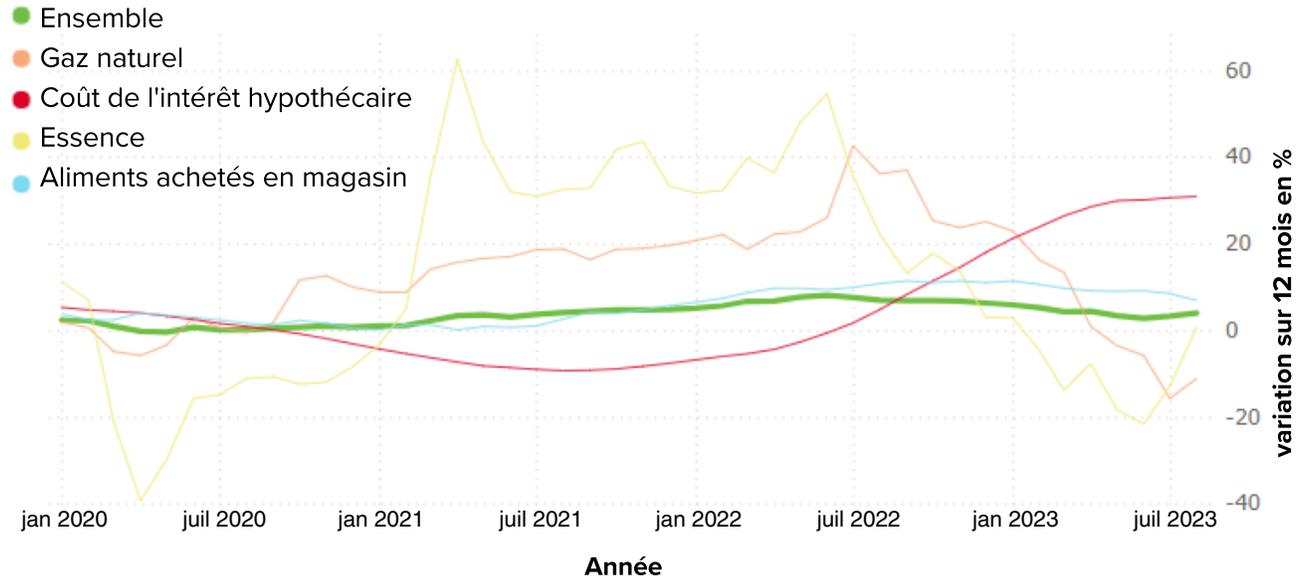
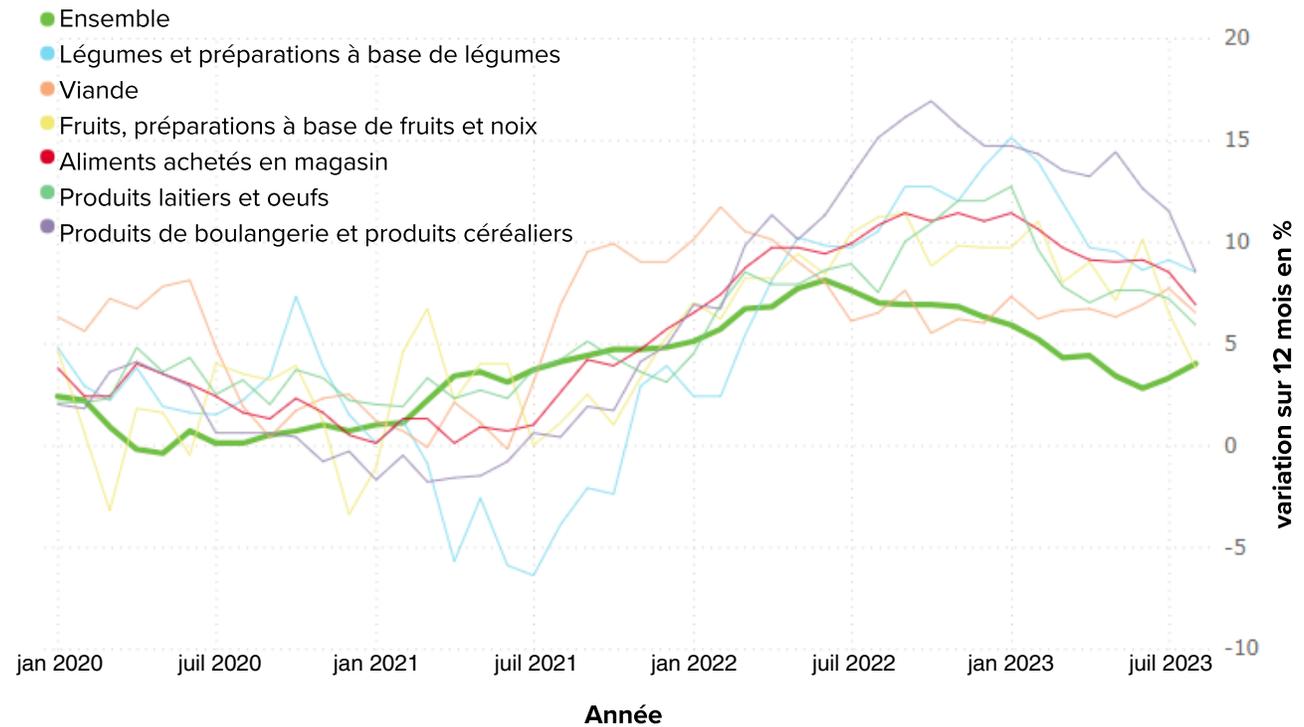


Figure 8 : Indice des prix à la consommation des aliments

Source: Statistique Canada.
Tableau 18-10-0004-01



Le secteur agricole, à forte intensité de capital, est particulièrement sensible aux variations des taux d'intérêt, qui influencent les décisions d'emprunt, de dépense et d'investissement. En 2022, la dette agricole totale du Canada a atteint un niveau record de 138 milliards de dollars, l'Ontario, l'Alberta et le Québec ayant le plus haut niveau d'endettement, l'Ontario occupant la première place avec 35,7 milliards de dollars, suivi de l'Alberta avec 29,8 milliards de dollars et du Québec avec 27,2 milliards de dollars (Statistique Canada, 2023).

Cependant, un examen approfondi des ratios financiers agricoles présente une image plus nuancée. Les ratios financiers agricoles, tels que les ratios de liquidité, de solvabilité et de rendement de l'actif, sont essentiels pour évaluer la santé financière des producteurs canadiens (FAC, 2023). Ces ratios donnent un aperçu de la capacité d'une ferme à respecter ses obligations financières, de la mesure dans laquelle les actifs sont financés par la dette et de l'efficacité avec laquelle les actifs sont utilisés pour générer des revenus. Ces ratios aident les agriculteurs à prendre des décisions éclairées pour gérer leurs obligations, gérer les flux de trésorerie, cerner les risques et trouver des possibilités d'amélioration (FAC, 2023).

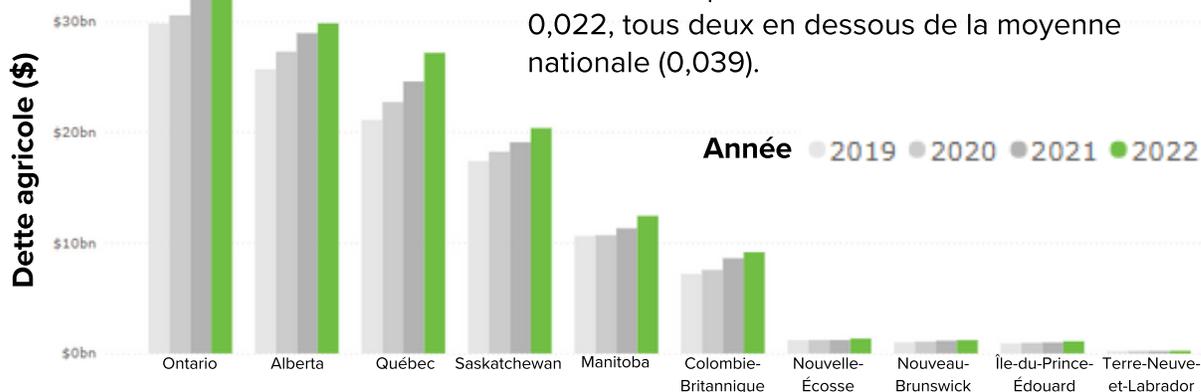
Figure 9 : Ratios de rentabilité provinciaux



En 2022, les exploitations agricoles canadiennes ont généralement amélioré leur liquidité, ce qui signifie qu'elles disposaient de plus d'argent liquide pour rembourser leurs dettes. Toutefois, un examen plus approfondi des ratios de liquidité, de solvabilité et de profit révèle que si les grandes exploitations, en particulier celles qui produisent des cultures, ont tendance à avoir des ratios financiers plus solides que les petites exploitations, cette tendance n'est pas uniforme dans l'ensemble du pays. Par exemple, le ratio de liquidité élevé de l'Île-du-Prince-Édouard (4,24) indique une forte capacité à couvrir les dettes à court terme, tandis que les producteurs de Terre-Neuve-et-Labrador étaient également dans une fourchette considérée comme saine, mais plus basse (1,56) (Statistique Canada, 2023). Cependant, comme le montre la figure 9, Terre-Neuve-et-Labrador avait un ratio de rentabilité de -0,027 en 2022 tandis que l'Île-du-Prince-Édouard était à 0,022, tous deux en dessous de la moyenne nationale (0,039).

Figure 10 : Dette agricole en cours, total

Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0051-01 La dette agricole en cours, classée par source de crédit



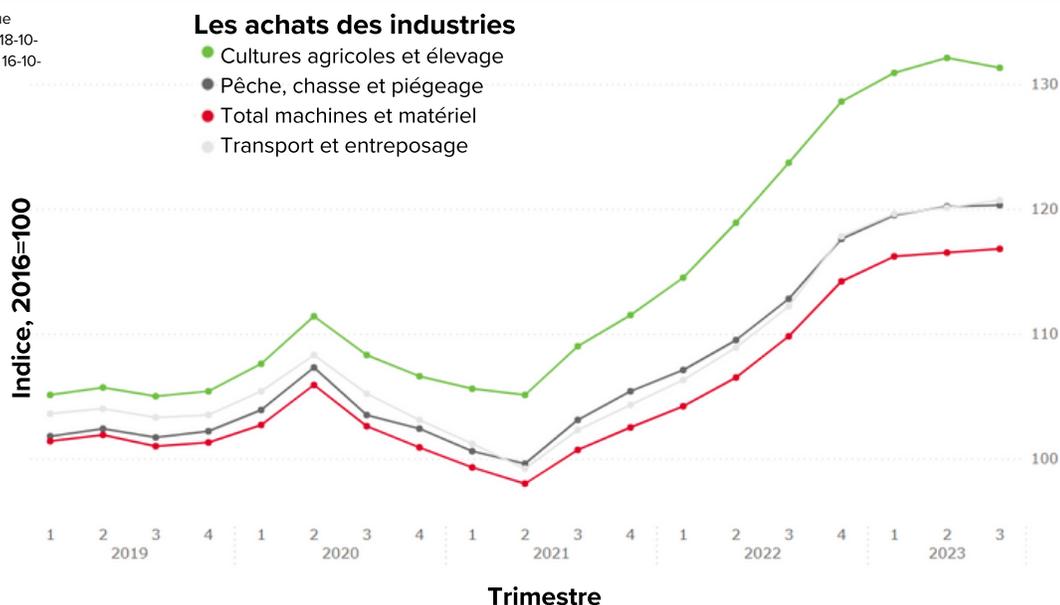
La hausse des coûts d'emprunt a un impact sur les décisions d'investissement, ce qui aura des conséquences à long terme sur la productivité.

Le coût de production élevé, influencé par l'inflation, les taux d'intérêt et les coûts des intrants, se produit dans un environnement où la demande mondiale de produits agricoles augmente en raison des ratios stock/utilisation (demande et offre de cultures à l'échelle mondiale) (FAC, 2023). Ces ratios mesurent le niveau des stocks de report d'un produit de base en tant que pourcentage de l'utilisation totale de ce produit, et représentent un indicateur essentiel de l'équilibre du marché et de l'évolution des prix (c'est-à-dire de l'importance des stocks restants par rapport à l'utilisation). Le maintien de l'équilibre entre l'offre et la demande de produits agricoles à l'échelle mondiale permet aux prix de rester stables et aux agriculteurs de continuer à mener leurs opérations commerciales. Toutefois, si les coûts d'emprunt élevés empêchent les agriculteurs de profiter de cette demande, ils pourraient manquer des opportunités clés, en particulier compte tenu des signaux de prix forts (c'est-à-dire une baisse de croissance des coûts des intrants et une demande élevée) pour investir dans l'innovation (WASDE, 2023; FAC, 2023).

La hausse des taux d'intérêt a également une incidence sur le coût des investissements dans l'équipement et la machinerie. L'Indice des prix des machines et du matériel (IPMM) (Indice, 2016=100) montre qu'à mesure que les emprunts deviennent plus coûteux, il devient de plus en plus difficile pour les agriculteurs d'acquérir le matériel nécessaire. Par exemple, IPMM dans le cas des machines et du matériel importés est passé de **105,1 au T1 de 2019** à **131,3 au T3 de 2023**, indiquant un changement de points d'indice de **26,2** ou une augmentation de **25%**. Nettement supérieur au total de **116,8 au T3 de 2023** et le plus élevé par rapport à toutes les autres industries en moyenne, reflétant les défis d'investissement significatifs dans ce secteur (comme on peut le voir dans la figure 11).

Figure 11 : Indice des prix des machines et du matériel (IPMM) (Indice, 2016=100)

Source : Statistique Canada. Tableau 18-10-0270-01; Tableau 16-10-0047-01.



Les agriculteurs sont moins optimistes quant à leurs perspectives financières qu'il y a un an.

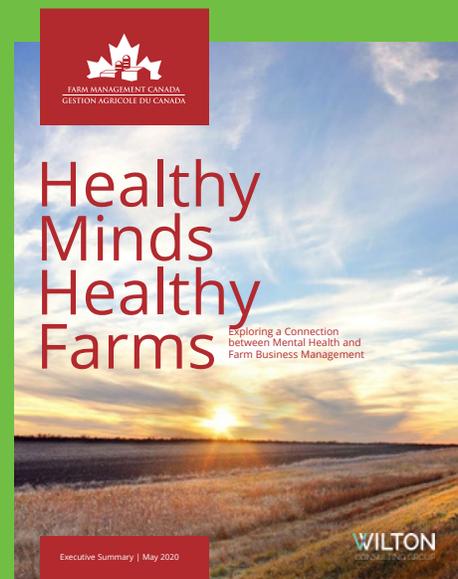
Des enquêtes récentes ont révélé que la combinaison des coûts élevés des intrants, de l'inflation, des intérêts et des niveaux d'endettement sape sérieusement la confiance globale des agriculteurs canadiens. Si l'on ajoute à cela les événements météorologiques extrêmes survenus dans l'ensemble du pays, les agriculteurs sont moins confiants dans leur sécurité financière actuelle et future qu'ils ne l'étaient il y a un an ([RealAgriculture](#)).

Une enquête menée en 2021 par l'Université de Guelph a révélé que 3 agriculteurs canadiens sur 4 (76 %) sont stressés. Selon le rapport Esprits sains, fermes saines, les principales causes du stress que ressentent les agriculteurs canadiens sont l'imprévisibilité du secteur agricole et le sentiment de perte de contrôle (77 %), les pressions financières (73 %), les pressions liées à la charge de travail et le manque de temps (72 %). En outre, les idées de suicide étaient deux fois plus nombreuses chez les agriculteurs que dans la population générale, et ce, même avant le début des prix élevés des intrants et des taux d'intérêt.

Une gestion des risques et une planification financière efficaces peuvent contribuer à atténuer certains de ces effets négatifs sur la santé financière des exploitations agricoles et la santé mentale des agriculteurs. Par exemple, le même rapport Esprits sains, fermes saines a révélé que 88 % des producteurs déclarent que le fait de suivre un plan d'affaires écrit a contribué à une plus grande tranquillité d'esprit, et que 77 % des producteurs qui ne suivent pas un tel plan pensent que cela contribuerait à une plus grande tranquillité d'esprit. Cependant, les producteurs hésitent à planifier en raison de l'environnement naturel de plus en plus imprévisible, de l'économie mondiale, du commerce et du contexte géopolitique.

« La santé mentale des agriculteurs canadiens est d'une importance cruciale pour la croissance durable et la prospérité du secteur agricole canadien. Nos recherches montrent que l'investissement dans les pratiques de gestion d'entreprise agricole, y compris la littératie financière et la planification proactive, joue un rôle important dans la gestion du stress lié à l'agriculture d'une manière qui contribue à une santé mentale positive et qui renforce notre capacité à demeurer résilients dans un environnement commercial de plus en plus complexe »

Heather Watson,
Directrice générale de Gestion agricole du Canada



AIDER À GÉRER L'AUGMENTATION DES COÛTS DE PRODUCTION

Au cours des dernières années, les producteurs canadiens ont subi d'importantes perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des pressions inflationnistes qui ont exercé de la pression sur les coûts de production au Canada. En particulier, le prix des intrants agricoles essentiels tels que le carburant, les engrais, les aliments pour animaux, les machines, les pesticides et la main-d'œuvre a connu une augmentation vertigineuse.

Il faut exempter les agriculteurs de la tarification du carbone pour qu'ils puissent maintenir leur fonds de roulement.

Le gouvernement du Canada a instauré un prix sur le carbone ayant une incidence sur les pratiques agricoles essentielles alors qu'il n'y a pas de solutions de rechange fournissant l'énergie nécessaire tout en réduisant les émissions de carbone. Cette mesure représente un fardeau financier supplémentaire pour les agriculteurs, car ils se voient privés d'un fonds de roulement essentiel à leurs activités, sans qu'aucune réduction des émissions n'en résulte.

Nos politiques et programmes agricoles doivent être fondés sur une approche holistique de la durabilité qui tient compte des objectifs environnementaux, mais aussi des objectifs sociaux et économiques. Sans viabilité financière, les agriculteurs ne peuvent pas poursuivre leurs activités, ce qui rendrait toute initiative environnementale impossible à mettre en œuvre.

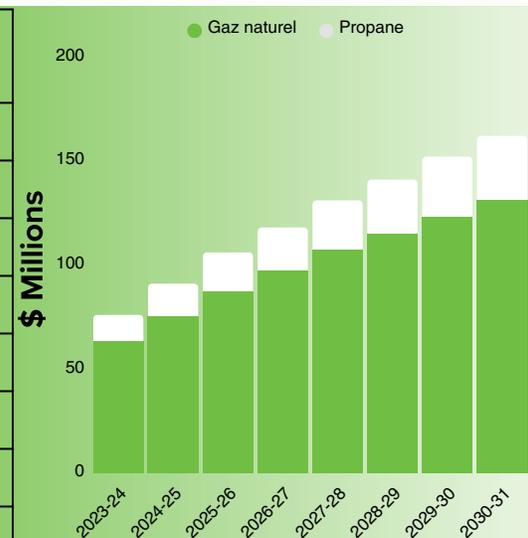
La réduction des coûts d'exploitation dans un contexte d'inflation élevée et de volatilité météorologique extrême fournit un fonds de roulement essentiel pour les investissements dans l'efficacité énergétique et d'autres technologies durables. Ces technologies sont essentielles à la durabilité de l'agriculture canadienne, ainsi qu'à la sécurité alimentaire nationale et mondiale. L'adoption rapide du projet de loi C-234, Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre, permettra aux entreprises agricoles de conserver plus d'argent et aux agriculteurs de faire ces investissements importants.

Recommandation n° 1: Étendre l'exemption de la tarification du carbone accordée aux exploitations agricoles pour le carburant agricole admissible au gaz naturel et au propane commercialisables.

Projet de loi C-234

Estimation des coûts : Inclusion du gaz naturel et du propane commercialisables à l'exemption accordée aux exploitations agricoles pour le carburant agricole admissible
 – Bureau du directeur parlementaire du budget

Millions \$	Total	Taux de la redevance sur les combustibles (\$ par tonne)
2023-24	76	65
2024-25	91	80
2025-26	106	95
2026-27	119	110
2027-28	131	125
2028-29	142	140
2029-30	152	155
2030-31	162	170



Les agriculteurs ont besoin d'une meilleure prévisibilité et d'une plus grande stabilité des intrants pour rester compétitifs.

Globalement, le Canada est le troisième producteur mondial d'engrais primaires et le premier producteur d'engrais potassiques, dont il détient 45 % des réserves mondiales. Cependant, du point de vue des produits et des pays dont proviennent les importations, le Canada dépend encore largement des importations en provenance des États-Unis et de la Russie pour répondre à ses besoins. Par exemple, un récent rapport publié par les Grain Farmers of Ontario montre qu'en 2021, 63 % de toutes les importations d'urée et 21,6 % de toutes les importations d'urée et de nitrate d'ammonium au Canada provenaient de la Russie.



Malgré les baisses récentes des prix des engrais, en raison du retour aux tendances historiques des prix du gaz naturel européen (la matière première clé des engrais azotés) et de la reprise de la capacité de production d'engrais en Europe qui avait été mise en veilleuse au cours des derniers mois, les prix des engrais devraient rester plus élevés que la moyenne de 2015-2019 dans un avenir prévisible (Banque mondiale, 2023).

La flambée des prix des engrais s'inscrit dans une tendance plus vaste d'augmentation des coûts de plusieurs intrants agricoles clés, notamment des intrants chimiques tels que les fongicides, les insecticides et d'autres phytoprotecteurs. Cependant, le Canada dépend presque entièrement des importations de certains ingrédients chimiques essentiels à la fabrication d'engrais, de produits d'épandage et d'autres produits nécessaires à la production agricole.

Figure 12: Latest Canadian Imports of Fertilizer

Source : Statistique Canada. Application Web sur le commerce international de marchandises du Canada.

Importations (chapitre 31 – Engrais), principaux partenaires commerciaux					
Canada – Juillet 2023		Canada – Juin 2023		Canada – Mai 2023	
Pays	Importations (\$ million)	Pays	Importations (\$ million)	Pays	Importations (\$ million)
États-Unis	62 975 738	États-Unis	84 869 761	États-Unis	252 751 481
Algérie	10,141,133	Algérie	13,278,858	Algérie	35,279,751
Maroc	6,376,235	Maroc	8,183,912	Maroc	31,117,798
Norvège	1,392,099	Norvège	4,059,107	Norvège	17,973,480
Norvège	1,165,969	Pays-Bas	3,660,998	Pays-Bas	11,291,716

Cette situation pourrait présenter un risque sérieux pour la sécurité alimentaire canadienne si des perturbations futures de la chaîne d'approvisionnement mondiale ou de nouvelles barrières réglementaires. Par conséquent, la FCA recommande que le gouvernement du Canada mène des consultations et élabore une stratégie canadienne sur les intrants agricoles critiques, semblable en principe à la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques, qui servira à examiner les options qui permettraient de stabiliser et de diversifier l'approvisionnement en pesticides et en engrais chimiques essentiels et de soutenir le développement de chaînes de valeur nationales et mondiales afin de maintenir la sécurité alimentaire au Canada et ailleurs dans le monde.

Recommandation n° 2: Mener des consultations et élaborer une Stratégie sur les Intrants Agricoles Critiques afin de garantir que les producteurs canadiens disposent d'une source d'approvisionnement stable et à long terme pour les intrants agricoles essentiels, y compris les engrais, nécessaires à la production de produits agricoles et agroalimentaires de haute qualité.

Les programmes d'aide gouvernementaux doivent suivre le rythme d'augmentation des coûts de production.

Les producteurs doivent avoir accès à des outils et à des programmes qui les aideront à gérer les coûts et les fluctuations des prix au cours de l'année. En particulier, le Programme de paiements anticipés (PPA) donne aux producteurs accès à du crédit sous la forme d'avances en espèces reposant sur la valeur de leurs produits agricoles, ce qui les aide à faire face à leurs obligations financières immédiates tout en commercialisant leurs produits lorsqu'ils peuvent obtenir des prix plus élevés pour leurs marchandises.

Dans un rapport de juin 2023 déposé au Parlement à la suite de l'examen de la Loi sur les programmes de commercialisation agricole, on lit que la limite sans intérêt est une préoccupation pour certains participants au PPA, et 40 % des producteurs interrogés ont déclaré que la limite sans intérêt actuelle est trop faible pour répondre à leurs besoins. Bien que le gouvernement du Canada ait annoncé une augmentation temporaire de la limite sans intérêt en la faisant passer de 100 000 \$ à 250 000 \$ pour les années de programme 2022 et 2023, et qu'il l'ait ensuite augmentée à 350 000 \$ pour l'année de programme 2023, ce seuil doit expirer à la fin de 2023, ce qui ramènera la limite sans intérêt à son montant original de 100 000 \$. De plus, dans le rapport, la position du gouvernement est que la limite sans intérêt de 100 000 \$ continue d'être appropriée à la lumière du taux de participation au programme et de l'exposition au risque pour le gouvernement du Canada.

Étant donné que l'avance moyenne reçue en 2022 s'élevait à environ 190 000 \$ et que les dépenses totales d'exploitation agricole ont augmenté de 9,6 % en 2021 et de 21,2 % en 2022, la FCA recommande une limite de la portion des avances sans intérêt du PPA doit être augmentée à un niveau correspondant à l'augmentation actuelle des coûts de production et à l'inflation élevée des intrants agricoles essentiels. Non seulement les agriculteurs doivent avoir accès à un seuil sans intérêt qui correspond à un coût de production beaucoup plus élevé, mais ils ont besoin de prévisibilité et de stabilité à l'égard de ce nouveau seuil permanent pour favoriser une meilleure planification opérationnelle d'année en année. De plus, bien qu'il soit dans l'intérêt des agriculteurs de déterminer un nouveau seuil sans intérêt permanent qui tient compte du contexte financier actuel, il n'est pas dans leur intérêt de voir les frais administratifs du PPA augmenter ou les primes supérieures au seuil exploser, alors que les administrateurs du PPA dirigé par des agriculteurs ont de la difficulté à couvrir les coûts d'exécution du programme.

Par conséquent, la FCA recommande également que le gouvernement envisage un modèle de financement plus durable qui comprend plusieurs changements administratifs au programme, comme l'élimination de l'exigence de preuve de vente (ou l'adoption d'une approche fondée sur le risque qui n'exigerait une preuve de vente qu'en cas d'échec de l'inspection des silos, de défaut de paiement, etc.).

Recommandation n° 3: Rendre permanent le plafond sans intérêt pour les avances au titre du Programme de paiement anticipé (PPA) au-delà du programme 2023, parallèlement à d'autres ajustements administratifs du programme, afin de rendre le PPA plus accessible et afin qu'il réponde mieux à l'augmentation des coûts de production.

L'investissement dans les machines et le matériel peut contribuer à accroître la productivité.

Enfin, pour pouvoir faire face à l'augmentation des coûts de production et à la hausse du coût de l'équipement et de la machinerie agricoles causée par l'inflation et pour pouvoir adopter les nouvelles technologies nécessaires pour accélérer la production, tout en augmentant l'efficacité et en appuyant les pratiques agricoles durables, la FCA recommande également que le gouvernement du Canada institue une déduction pour amortissement accéléré permanente pour toutes les catégories de matériel agricole qui permettrait aux producteurs d'amortir 100 % de leur capital alloué à l'achat de matériel agricole au cours de la première année.

Actuellement, en ce qui concerne certaines immobilisations achetées après le 19 avril 2021 et avant le 1er janvier 2025, les entreprises agricoles constituées en société peuvent déduire 100 % de l'achat, quelle que soit la classification traditionnelle du coût en capital, jusqu'à concurrence de 1,5 million de dollars par année d'imposition. Cette mesure s'applique aux tracteurs, aux moissonneuses-batteuses, aux camions, aux outils de traction, aux ordinateurs et aux GPS, mais ne s'applique pas aux actifs à plus long terme, tels que les bâtiments, les silos ou les quotas.

Il reste six saisons de croissance aux agriculteurs canadiens jusqu'en 2030, ce qui souligne la nécessité d'encourager les investissements dans de l'équipement plus efficace et plus durable pour aider le Canada à atteindre ses objectifs de durabilité et de réduction des émissions. Le fait de rendre permanente cette mesure fiscale aidera les agriculteurs d'aujourd'hui qui font face à des coûts de production élevés et à des marges d'exploitation serrées, où ils pourraient autrement retarder l'investissement dans la machinerie et le matériel.

Recommandation n° 4: Adopter de façon permanente la Déduction pour Amortissement Accéléré pour toutes les catégories de matériel agricole, permettant ainsi aux producteurs d'amortir 100 % de leur capital affecté à l'achat de matériel agricole au cours de la première année.



RÉÉQUILIBRER LA GESTION DES RISQUES TOUT EN RÉDUISANT LES FARDEAUX RÉGLEMENTAIRES ET FISCAUX

L'augmentation des coûts de production et la fréquence accrue des catastrophes liées au climat signifient que les agriculteurs canadiens sont exposés à un risque accru à un moment où le Canada a besoin du soutien de notre secteur agricole pour atteindre ses objectifs en matière de sécurité alimentaire, de durabilité et de réduction des émissions. En même temps, des fardeaux fiscaux inutiles et des obstacles à la compétitivité font en sorte qu'il est plus difficile pour les agriculteurs canadiens de gagner leur vie.

La gestion des risques doit également comprendre un soutien au niveau de la ferme.

Pour aider les agriculteurs à gérer ce niveau accru de risque, le gouvernement et l'industrie doivent également appuyer des solutions de gestion à la ferme qui favorisent une approche globale de la gestion des risques agricoles. Il s'agit notamment de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des risques pour l'ensemble de l'exploitation agricole (détermination des risques, évaluation, établissement des priorités et mesures d'atténuation) et de favoriser l'accès à des ressources de soutien autres que la série de programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE), comme des possibilités de développement des compétences et des services consultatifs d'agronomes, de comptables, d'avocats ou d'experts en gestion d'entreprise.

Ces mesures vont dans le sens du rapport de 2020 du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, qui recommandait que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, promeuve la formation des producteurs sur la gestion des risques et les outils disponibles, y compris les outils de planification agronomique ou de gestion financière, comme les programmes de GRE et les assurances privées.

Les résultats d'une étude réalisée en 2020 par Gestion agricole du Canada montrent qu'il est possible d'améliorer le taux d'adoption des principales pratiques financières:

- avoir, pour chaque activité de l'exploitation agricole, un budget et un plan qui sont revus régulièrement (taux d'adoption de 63 %);
- calculer, examiner et surveiller les coûts de production aux fins d'analyse comparative et de prise de décisions (taux d'adoption de 33 %);
- avoir une compréhension approfondie des états financiers pour surveiller les progrès réalisés (taux d'adoption de 48 %);
- adopter une approche structurée en matière de planification financière afin de s'assurer d'avoir un capital suffisant pour composer avec les changements dans le contexte commercial (taux d'adoption de 43 %).

Les petites entreprises canadiennes ont actuellement accès à des subventions et à des conseils d'experts pour soutenir l'adoption de la technologie et des services numériques. Le Programme canadien d'adoption du numérique (PCAN), par exemple, fournit jusqu'à 2 400 \$ pour mettre en place des activités de commerce électronique ou jusqu'à 15 000 \$ pour obtenir des conseils sur l'adoption de nouvelles technologies. La FCA recommande la mise en place d'un nouveau programme national de subventions, inspiré du PCAN, qui aiderait les agriculteurs à obtenir à des services professionnels et des conseils et qui allégeraient quelque peu le fardeau des programmes de GRE au Canada et soutiendraient de manière plus proactive la gestion des risques à la ferme.

Recommandation n° 5: Mettre en œuvre un nouveau programme national d'aide à la gestion agricole, sur le modèle du Programme canadien d'adoption du numérique, qui faciliterait la planification de la gestion des risques et l'atténuation de ceux-ci dans les exploitations agricoles.

Rajuster les programmes de gestion des risques pour répondre aux menaces croissantes.

L'environnement dans lequel les agriculteurs exercent leurs activités a changé radicalement au cours des dernières années. L'augmentation des événements météorologiques extrêmes, comme les inondations dans l'est du Canada, la sécheresse dans les Prairies, les feux de forêt, les pluies excessives ou les dommages causés par des phénomènes comme l'ouragan Fiona, ont une incidence directe sur les producteurs à une échelle jamais vue depuis des générations. Les programmes de gestion des risques du Canada doivent s'adapter à ce climat de risque changeant.

L'ensemble des programmes de gestion des risques de l'entreprise au Canada, y compris le programme **Agri-relance**, ne fournissent pas de l'aide à la même vitesse que leurs équivalents aux États-Unis, tels que les programmes d'aide en cas de catastrophe du ministère américain de l'Agriculture (USDA). Les agriculteurs ne savent pas à quel niveau d'indemnisation ils peuvent s'attendre ni quand ils la recevront, ce qui les désavantage par rapport à leurs homologues américains lorsqu'il s'agit d'acheter des aliments pour animaux disponibles lorsque surviennent des événements météorologiques extrêmes. Par exemple, la sécheresse de 2021 dans l'ouest du Canada a fortement réduit la disponibilité des aliments pour animaux. Le programme de lutte contre la sécheresse de l'USDA a été déclenché des mois avant l'aide équivalente au Canada. Cela a permis aux producteurs américains d'acheter des aliments pour animaux plus rapidement, ce qui a entraîné des exportations record de foin de l'ouest du Canada et une diminution de l'offre d'aliments pour animaux pour les producteurs canadiens au moment où ils en avaient le plus besoin.

Les programmes de gestion des risques de l'entreprise du Canada, notamment Agri-relance, doivent être plus rapides, plus souples et plus prévisibles face à l'augmentation des catastrophes causées par les changements climatiques. Si nous voulons que les producteurs de partout au Canada deviennent des partenaires efficaces dans la lutte contre les changements climatiques, nous devons les soutenir lorsque des événements climatiques détruisent leurs récoltes ou leurs moyens de subsistance.

Recommandation no 6: Améliorer la résilience face aux événements météorologiques extrêmes pour tous les produits agricoles, y compris l'aquaculture, en veillant à ce que les programmes de gestion des risques de l'entreprise soient réactifs, prévisibles et accessibles. Un exemple immédiat serait l'utilisation de l'Outil de surveillance des sécheresses d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour déclencher une évaluation dans le cadre d'Agri-relance.

De plus, le programme **Agri-stabilité** – un programme de GRE qui protège les producteurs contre les baisses importantes de leur revenu agricole en raison de la perte de production, de l'augmentation des coûts et des conditions du marché – doit offrir un meilleur soutien en cas de catastrophe, fournir du financement en temps opportun pour l'atténuation des effets à court terme des pertes de revenu importantes (c.-à-d. toute variation de revenu inférieure à 85 % de la marge de référence historique d'un producteur).

Qui plus est, les paiements du programme Agri-stabilité doivent être calculés d'une manière transparente et simple qui permet aux producteurs de prévoir les paiements à venir et d'en tirer parti. Par conséquent, bien que la FCA appuie l'engagement récent du gouvernement du Canada de faire passer le taux de compensation du programme Agristabilité de 70 % à 80 %, d'autres améliorations sont nécessaires pour faire en sorte que le programme tienne compte du niveau croissant des risques à la ferme.

Recommandation n° 7: Augmenter la couverture du programme Agri-stabilité à 85 % de la marge de référence, afin d'améliorer la participation, la prévisibilité et les niveaux de soutien aux producteurs.



Il faut faire davantage pour s'assurer que les mesures réglementaires favorisent la production alimentaire du Canada et ne l'entravent pas.

Les exigences réglementaires de plus en plus complexes et imprévisibles alourdissent le fardeau des agriculteurs en exerçant des pressions qui sapent leur rentabilité et leur compétitivité sur les marchés nationaux et mondiaux. Il faut faire davantage pour que les mesures réglementaires favorisent la production alimentaire du Canada au lieu de la freiner.

Il est extrêmement important pour les agriculteurs d'avoir accès rapidement aux nouveaux produits utilisés dans la lutte contre les animaux nuisibles. Pour que les agriculteurs canadiens restent compétitifs sur le marché mondial, nous devons veiller à ce qu'ils aient accès à une gamme similaire de produits de protection des cultures utilisés par nos concurrents, qui répondent aux exigences canadiennes en matière de réglementation et de sécurité. La FCA a cerné plusieurs problèmes de longue date liés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), qui nécessitent notamment des améliorations indispensables aux processus pour accélérer la tenue des consultations sur les décisions proposées et pour harmoniser davantage les processus d'évaluation et d'homologation entre le Canada et les États-Unis.

Par conséquent, la FCA exhorte le gouvernement du Canada à veiller à ce que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) dispose des ressources nécessaires et soit en mesure de prendre des décisions efficaces, transparentes, fondées sur des données probantes et rationalisées, afin que les producteurs canadiens ne soient pas désavantagés par rapport à leurs concurrents sur le marché mondial. Par exemple, la FCA demande instamment à l'ARLA de revenir sur sa décision d'interdire l'utilisation de la lambda-cyhalothrine pour protéger les cultures destinées à l'alimentation animale au Canada, étant donné que la même interdiction ne frappe pas les céréales américaines importées pour l'alimentation animale au Canada.

Recommandation n° 8: Veiller à ce que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) dispose de ressources suffisantes et améliore ses processus internes afin de prendre des décisions rapides, transparentes et fondées sur des données scientifiques qui aideront les producteurs canadiens à rester compétitifs sur le marché mondial.



Les obstacles fiscaux et législatifs inutiles ajoutent une nouvelle couche de coûts administratifs pour les agriculteurs.

La taxe sur les logements sous-utilisés (TLSU) applicable aux logements vacants ou sous-utilisés au Canada oblige les sociétés privées et les sociétés de personnes, y compris les exploitations agricoles, à soumettre une déclaration de TLSU pour leurs propriétés résidentielles, même si elles ne sont pas tenues de verser la taxe. Le défaut de déclaration peut entraîner des pénalités pouvant aller jusqu'à 10 000 \$ par propriété résidentielle. Cette exigence a entraîné des charges financières pour les agriculteurs, car ils doivent payer un montant estimé à entre 500 et 1 000 \$ pour préparer et déposer la déclaration de TLSU, même s'ils savent qu'ils sont exemptés du paiement de la taxe. Cela s'ajoute aux dépenses déjà croissantes que doivent assumer les agriculteurs, telles que les coûts des intrants, les coûts de l'énergie et les frais imposés par les exigences réglementaires.

Le fait d'exiger des agriculteurs qu'ils soumettent une déclaration de TLSU, même lorsqu'ils sont exemptés du paiement de la taxe, crée un fardeau financier et administratif inutile pour les eux, sans pour autant permettre d'atteindre l'objectif déclaré de la TLSU. Les agriculteurs jouent un rôle très limité sur le marché du logement et la majorité d'entre eux bénéficient d'une exemption de la TLSU. C'est pourquoi la FCA insiste pour que le gouvernement exempte les agriculteurs de l'obligation de remplir une déclaration de TLSU sans exiger qu'ils soumettent d'autres demandes ou sans leur imposer des formalités administratives supplémentaires.

Recommandation n° 9: Exempter les exploitations agricoles de la déclaration de la taxe sur les logements sous-utilisés (TLSU), qui oblige les sociétés privées et les sociétés de personnes (y compris les exploitations agricoles) qui possèdent des biens immobiliers résidentiels à remplir une déclaration TLSU, ce qui ajoute un fardeau financier inutile, même lorsque ces sociétés ne sont pas tenues de payer la taxe.

En outre, les machines agricoles modernes sont de plus en plus complexes et numériques, et les agriculteurs disposent d'options limitées pour répondre aux avertissements ou aux erreurs qui se produisent dans le logiciel de l'équipement. Le défi auquel les agriculteurs sont confrontés est que la Loi sur le droit d'auteur interdit à quiconque de contourner les mesures de protection technologique (MPT) auxquelles il faut accéder pour effectuer des réparations. Seules les personnes ayant accès aux logiciels fournis par les fabricants d'équipement d'origine (FEO) ont les outils nécessaires pour pouvoir légalement réparer entièrement les équipements.

Par conséquent, la législation actuelle est utilisée pour limiter la capacité des agriculteurs et des tiers certifiés à répondre aux problèmes techniques et à faire les réparations dans les équipements agricoles modernes. Cette situation a suscité des inquiétudes de la part des agriculteurs qui ont dû faire face à des temps d'arrêt de leur exploitation pendant qu'ils attendaient des services de réparation qui ne sont disponibles qu'auprès des concessionnaires du fabricant de l'équipement.

La FCA recommande que le gouvernement du Canada adopte de nouvelles mesures défendant le droit des agriculteurs de réparer leurs propres machines, ce qui inclut sans s'y limiter l'adoption du projet de loi C-244, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (diagnostic, entretien et réparation), qui permettrait aux particuliers de forcer les serrures numériques qui limitent l'accès aux logiciels à bord des équipements à des fins de diagnostic et de réparation, mais non de modification.

Recommandation n° 10: Mettre en œuvre des mesures pour soutenir le droit des agriculteurs à réparer leur propre machinerie agricole.

Aider les agriculteurs à acheminer leurs produits vers les marchés en créant un environnement plus concurrentiel et en améliorant la dynamique de la chaîne d'approvisionnement.

Le réseau ferroviaire canadien est essentiel à la santé financière des producteurs de céréales et d'oléagineux du pays. Cependant, étant donné les vastes distances souvent nécessaires pour transporter les marchandises jusqu'au marché, de nombreux producteurs n'ont que peu ou pas d'options viables pour remplacer le transport ferroviaire, ce qui met en désavantage sérieusement les producteurs et les expéditeurs canadiens lorsqu'ils recherchent des options d'expédition rentables. Les frais de transport constituent l'une des principales dépenses pour les producteurs de céréales, et la FCA continue d'exprimer ses préoccupations quant à la mesure dans laquelle les producteurs canadiens dépendent fortement des chemins de fer nationaux du Canada.

L'extension de l'interconnexion est une mesure qui donne aux expéditeurs qui sont physiquement situés sur une seule ligne de chemin de fer la possibilité de rechercher un service concurrent auprès du chemin de fer le plus proche dans un rayon d'une certaine distance. L'extension de l'interconnexion favorise la concurrence entre les chemins de fer, stimule la croissance économique et réduit les coûts pour les entreprises.

Le budget de 2023 proposait d'apporter des modifications à la Loi sur les transports au Canada pour une prolongation temporaire de 18 mois, dans le cadre d'un projet pilote, de l'extension de l'interconnexion de 160 km dans les provinces des Prairies afin de renforcer la concurrence ferroviaire. Bien qu'il s'agisse d'une annonce positive pour le secteur céréalier, y compris pour les agriculteurs de l'Ouest canadien, de nombreux expéditeurs réservent le fret ferroviaire jusqu'à un an à l'avance. Une période de 18 mois est tout simplement trop courte pour permettre une évaluation honnête de l'extension de l'interconnexion. Les expéditeurs et les agriculteurs ne vont pas mettre en péril leur relation commerciale à long terme avec leur principal transporteur ferroviaire pour bénéficier de ce qui pourrait s'apparenter à une disposition l'extension de l'interconnexion à très court terme. Par conséquent, la FCA recommande que le gouvernement du Canada s'appuie sur le projet pilote l'extension de l'interconnexion du budget de 2023 en étendant la distance au-delà de 160 km et en prolongeant le projet pilote au-delà de la période actuelle de 18 mois.

Recommandation n° 11: S'appuyer sur le budget de 2023 pour prolonger le projet pilote de l'extension de l'interconnexion en prolongeant la distance au-delà de 160 km et en prolongeant le projet pilote au-delà de la période actuelle de 18 mois.

Enfin, pour améliorer la dynamique de la chaîne d'approvisionnement des épiceries de détail, la FCA demande au gouvernement du Canada de fournir un soutien financier pendant les deux ou trois premières années pour la création d'un Bureau du surintendant pour le secteur des produits d'épicerie (BSSPÉ), qui fournira des services essentiels tels que la formation, l'éducation et le règlement des différends, en assurant l'équité dans le secteur de l'épicerie et en protégeant les intérêts des agriculteurs et des petits fournisseurs, y compris dans les industries soumises à la gestion de l'offre.

En améliorant la transparence, la certitude contractuelle et les transactions équitables dans la chaîne d'approvisionnement, le code fournira une plateforme pour poursuivre le dialogue sur les enjeux critiques de la chaîne d'approvisionnement et chercher d'autres solutions concertées.

Recommandation n° 12: Fournir un soutien financier pour la création d'un Bureau du surintendant pour le secteur des produits d'épicerie, qui sera essentiel pour faire progresser la formation, l'éducation, les services de règlement des différends et la surveillance nécessaires à la mise en œuvre d'un Code de conduite de l'industrie des détaillants en alimentation dirigé par l'industrie.

SOUTIEN EN RÉPONSE AU COÛT DE LA CROISSANCE DURABLE

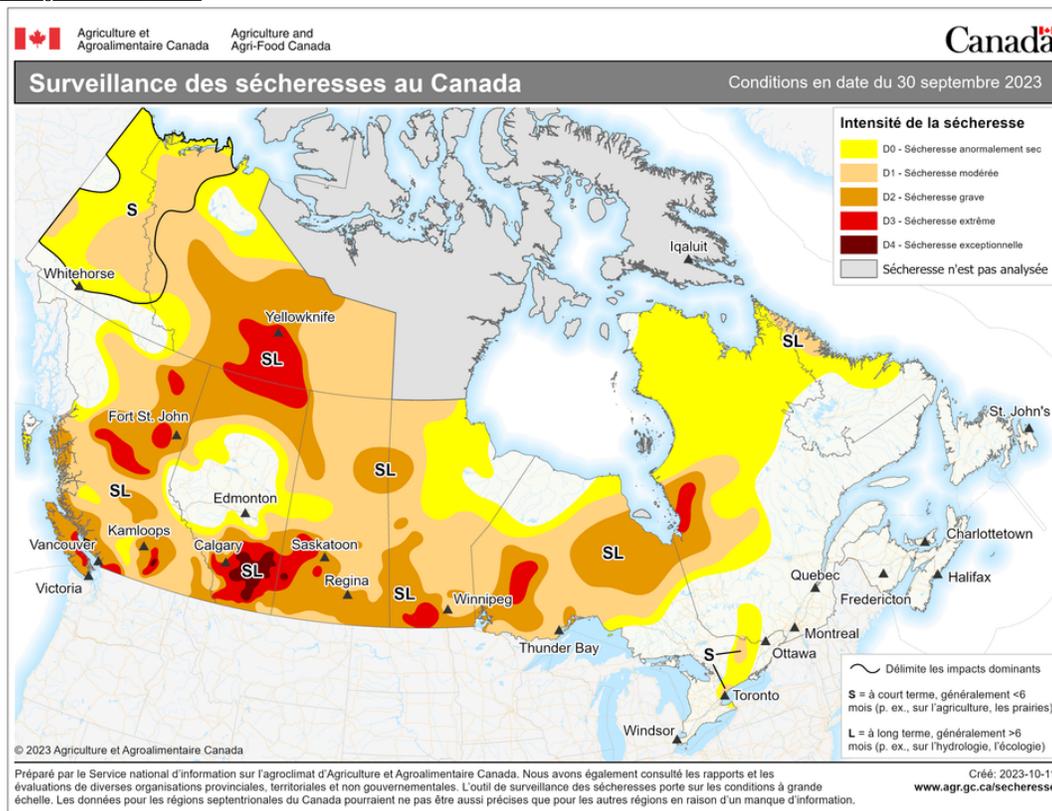
Le secteur agricole canadien se trouve à un tournant décisif.

Les effets des changements climatiques, conjugués à la demande croissante de pratiques agricoles durables, sont en train de redessiner le paysage de l'agriculture. Par exemple, la Stratégie nationale d'adaptation du Canada publiée récemment souligne que «les perturbations dans le secteur de l'agriculture peuvent entraîner des effets majeurs sur la production alimentaire (fabrication, importations, services) et la sécurité alimentaire».

Les agriculteurs jouent déjà un rôle important dans la lutte contre les changements climatiques. Par exemple, selon Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), les sols agricoles sont passés d'une émission nette de 1,2 mégatonne de CO₂ par an en 1981 à un puits net, séquestrant 4,2 mégatonnes de CO₂ par an en 2019. Ce succès s'explique en grande partie par l'augmentation du taux de travail de conservation du sol, qui est passé de moins de 10 % en 1991 à environ 60 % en 2016. [2]

Figure 13: Les niveaux de sécheresse sont plus élevés dans l'ouest que dans l'est du Canada

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada



[2] <https://agriculture.canada.ca/fr/production-agricole/sols-terres/indicateur-matiere-organique-du-sol>

Les initiatives favorisant la durabilité doivent être centrées sur les agriculteurs et les aider à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Parallèlement, les agriculteurs sont confrontés à l'augmentation des coûts en raison des événements météorologiques extrêmes plus fréquents et de l'adoption correspondante de mesures de résistance au climat. Il devient de plus en plus nécessaire pour eux d'investir dans des systèmes d'irrigation, des variétés de cultures résistantes au climat et des systèmes de refroidissement du bétail. Toutefois, ces mesures coûtent cher. La transition vers des méthodes agricoles durables, bien qu'avantageuses à long terme, nécessite aussi des coûts initiaux substantiels, ce qui constitue un obstacle pour de nombreux agriculteurs.

La stratégie pour une agriculture durable (SAD) vise à améliorer le rendement environnemental du secteur à long terme, à soutenir les moyens de subsistance des agriculteurs et à renforcer la vitalité commerciale de l'industrie agricole canadienne. Une condition nécessaire à la réussite de la mise en œuvre de cette stratégie est la reconnaissance et l'engagement en faveur d'une triple définition de la durabilité, qui inclut la prospérité économique, le bien-être social et les solutions climatiques par l'entremise des pratiques agricoles.

Il est essentiel que la SAD prévoie l'instauration d'incitations solides pour favoriser l'adoption des meilleures pratiques de gestion et que les agriculteurs continuent de jouer un rôle dans son élaboration et sa mise en œuvre. Un récent rapport de l'Institut d'action climatique RBC a montré que les investissements du Canada dans l'agriculture intelligente sur le plan climatique sont nettement inférieurs à ceux des États-Unis, de l'Australie et de l'Union européenne. Par conséquent, un financement ambitieux est nécessaire pour appuyer la mise en œuvre de la SAD. L'enveloppe de financement correspondante doit provenir de plusieurs ministères, pas seulement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, en reconnaissance des avantages pour l'ensemble de la société associés à cette stratégie. Elle doit également s'appuyer sur les futurs cadres stratégiques pour l'agriculture, appuyés par le maintien d'un comité consultatif de producteurs, pour veiller à ce que la SAD tire pleinement parti du soutien des provinces et des initiatives du secteur privé en tant qu'éléments clés d'une stratégie pancanadienne globale. La poursuite de la mobilisation auprès des agriculteurs est également essentielle pour que la stratégie soit centrée sur eux et prenne en compte les réalités changeantes de l'agriculture dans les différentes régions du Canada.

Recommandation n° 13: S'assurer que le lancement de la Stratégie pour une agriculture durable englobe tous les produits agricoles et est accompagné d'une enveloppe financière ambitieuse, qui reflète les mesures d'incitation, la recherche et les activités de transfert de connaissances nécessaires pour répondre aux exigences interdépendantes de la durabilité environnementale, économique et sociale.

Une croissance durable signifie tirer parti de nouvelles possibilités d'exportation tout en maintenant des programmes nationaux qui favorisent la stabilité.

Le Canada a exporté près de 92,7 milliards de dollars de produits agroalimentaires en 2022, ce qui en fait le cinquième exportateur mondial de produits agroalimentaires et de produits de la mer. En outre, le Canada a conclu 15 accords de libre-échange avec 51 pays, ce qui lui permet d'accéder au marché d'environ 1,5 milliard de consommateurs dans le monde. En tant que nation commerçante, le Canada soutient les efforts visant à accroître l'accès au marché et les possibilités de diversification commerciale pour les produits agroalimentaires et les produits de la mer canadiens.

La mise en place de règles claires et efficaces régissant le commerce international garantira un meilleur fonctionnement des marchés internationaux et nationaux et contribuera à l'amélioration de la rentabilité et de la viabilité économique des exploitations agricoles canadiennes.

L'Organisation mondiale du commerce reste le meilleur moyen de créer des conditions équitables pour l'établissement d'accords de libre-échange bilatéraux et régionaux. Bien que le Canada soutienne l'adoption de règlements à caractère technique visant à atteindre des objectifs légitimes de politique intérieure tels que la protection de la santé et de la sécurité humaine, de la vie ou de la santé animale ou végétale et de l'environnement, ces règlements doivent être fondés sur des données scientifiques solides et les produits importés doivent être soumis au même traitement que les produits nationaux. Les obstacles non tarifaires au commerce peuvent avoir pour effet de limiter l'accès réel des produits canadiens au marché, même lorsque le Canada a fait des concessions sur l'accès aux marchés sensibles, y compris aux secteurs des produits soumis à la gestion de l'offre.

Recommandation n° 14: Renforcer la présence internationale du Canada en plaidant en faveur de l'élimination des obstacles non tarifaires au commerce dans les accords commerciaux internationaux qui limitent l'accès au marché des produits canadiens.

L'Accord économique et commercial global (AECG) conclu entre le Canada et l'Union européenne, par exemple, est souvent présenté comme un modèle de libre-échange en raison de la réduction ou de l'élimination d'un large éventail de droits de douane. Toutefois, si les échanges commerciaux ont généralement augmenté depuis l'entrée en vigueur de l'AECG, ce n'est pas le cas pour les sous-secteurs agricoles du Canada. L'Alliance canadienne du commerce agroalimentaire (ACCA) a rapporté en 2019 que « depuis l'entrée en vigueur de l'accord, les exportations de l'UE au Canada ont augmenté de plus de 10 %, tandis que les exportations agroalimentaires canadiennes ont diminué du même montant, portant ainsi le déficit commercial à 3,5 milliards de dollars en faveur des exportateurs de l'UE ».

Qui plus est, le Canada doit aborder les négociations commerciales avec l'objectif d'obtenir des résultats positifs pour les agriculteurs canadiens. Les agriculteurs canadiens ont besoin de stabilité et répètent constamment que les secteurs soumis à la gestion de l'offre ne devaient pas faire partie des futurs accords commerciaux. Les producteurs visés par la gestion de l'offre ont généré près de 13 milliards de dollars de ventes à la ferme, ont contribué 30,1 milliards de dollars au PIB et aident à maintenir plus de 399 000 emplois au Canada. La gestion de l'offre favorise la stabilité grâce à la coordination de la production et de la demande, avec le soutien des contrôles à l'importation. Il s'agit d'un système qui protège le secteur agricole contre l'incertitude des marchés internationaux et les changements climatiques.

Le Canada a besoin d'un secteur agricole fort et uni, comprenant une solide gestion de l'offre et une production axée sur l'exportation, en particulier au moment où le Canada s'efforce de relever les défis mondiaux actuels en matière de sécurité alimentaire, de réduction des émissions et de protection de l'environnement.

Recommandation n° 15: Ne pas prévoir d'accès supplémentaire aux secteurs sous gestion de l'offre dans les futurs accords commerciaux afin d'aider à garantir la résilience du secteur agricole national, qui est essentiel à la sécurité alimentaire nationale et à la croissance durable à long terme.

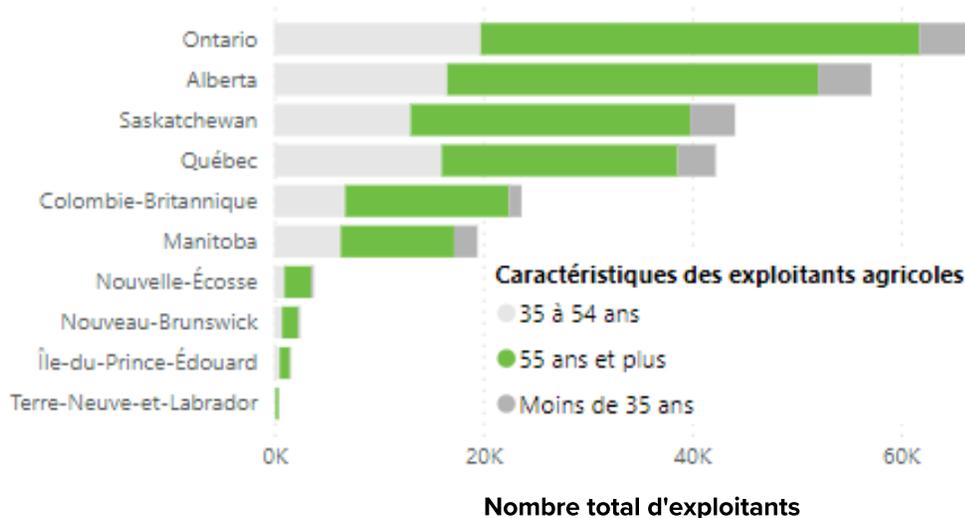
SOUTENIR LES NOUVEAUX ARRIVANTS ET LES JEUNES AGRICULTEURS

Le secteur agricole canadien est confronté à d'importants défis liés au vieillissement de la population agricole et à l'augmentation des coûts de production, qui entravent l'entrée de nouveaux et jeunes agriculteurs dans le secteur.

En 2021, l'âge médian des exploitants agricoles au Canada est passé à 58 ans, soit une augmentation de deux ans par rapport à 2016 et un âge médian nettement plus élevé que l'âge médian national de 41,6 ans. Plus précisément, le pays compte 22 640 exploitants agricoles âgés de moins de 35 ans, 81 040 exploitants âgés de 35 à 54 ans et 158 790 exploitants âgés de 55 ans et plus. D'ici 2033, 40 % des exploitants agricoles canadiens prendront leur retraite, ce qui se traduira par une pénurie de 24 000 ouvriers agricoles, pépiniéristes et serristes (RBC, 2023). En outre, depuis 1991, la proportion de jeunes agriculteurs n'a cessé de diminuer. On constate cette tendance dans toutes les provinces, ce qui souligne le besoin urgent d'initiatives visant à attirer de nouveaux venus dans le secteur.

Figure 14 : Répartition par âge des exploitants agricoles dans les provinces canadiennes 2021

Source : Statistique Canada, [Tableau 32-10-0230-01](#) | [Caractéristiques des exploitants agricoles, données chronologiques du Recensement de l'agriculture](#)



L'âge médian des exploitants agricoles au Canada est passé à 58 ans.

Le secteur agricole canadien vieillit et est confronté à une pénurie chronique de main-d'œuvre.

« La main-d'œuvre est l'un des enjeux les plus graves auxquels fait face le secteur agroalimentaire du Canada. »

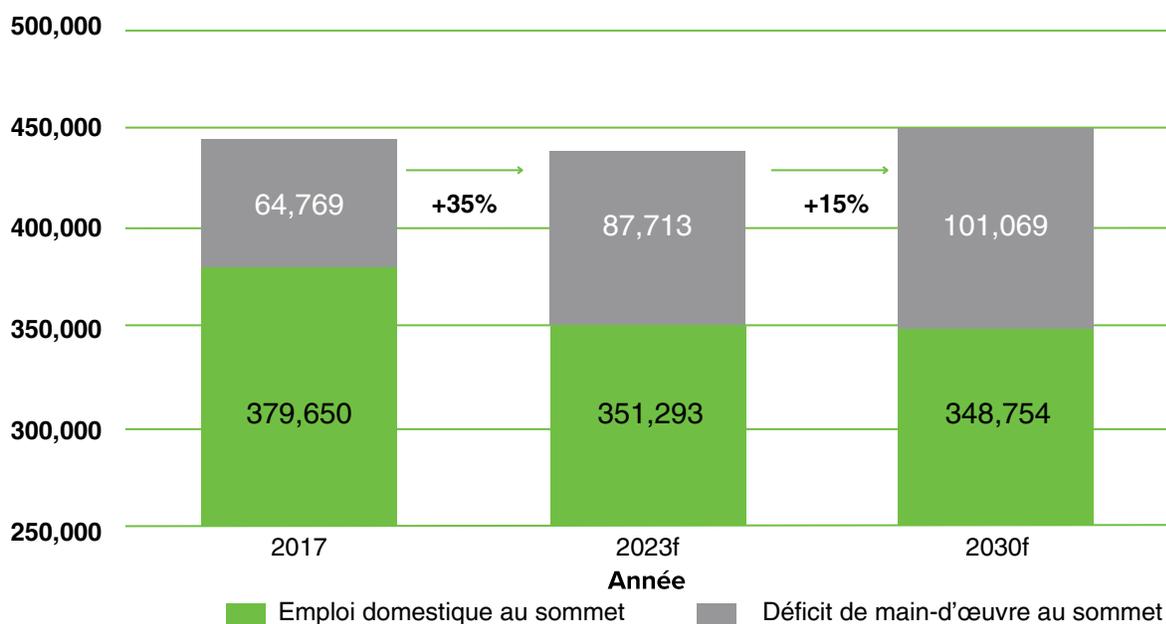
– Cadre stratégique national de la main-d'œuvre dans le secteur pour l'agriculture et de la fabrication d'aliments et de boissons

Bien qu'une enquête nationale et une modélisation Agri information sur le marché du travail (IMT) soient en cours d'élaboration, en 2022 (l'étude la plus récente), le déficit de main-d'œuvre à la ferme était de **28,200 emplois**, ce qui représentait une forte baisse des ventes de **3,5 milliards** de dollars (une baisse de **3,7%**) dans l'agriculture primaire. **Les prévisions du marché du travail agricole du CCRHA estiment que le déficit de main-d'œuvre domestique dans le secteur agricole du Canada augmentera de 15 % au cours des 8 prochaines années, passant de 87,700 en 2023 à 101,100 d'ici 2030 en haute saison.**

Afin de résoudre ces problèmes à court, moyen et long terme, la FCA et d'autres intervenants de l'industrie ont collaboré à l'élaboration du Cadre stratégique national de la main-d'œuvre pour l'agriculture et la fabrication d'aliments et de boissons. Cette stratégie vise à accroître l'offre immédiate de main-d'œuvre tout en suscitant de l'intérêt pour les carrières dans le secteur canadien de l'agriculture par le biais de l'éducation, de la formation et du développement des compétences. Bien que l'élaboration de la stratégie est déjà en cours avec le soutien du Centre des Compétences futures, des ressources supplémentaires seront nécessaires pour créer et maintenir un secrétariat chargé de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la main-d'œuvre pour l'agriculture et la fabrication d'aliments et de boissons.

Figure 15 : Pénuries de main-d'œuvre dans le secteur agricole

Source: Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture



Recommandation n° 16: Fournir un soutien financier pour mettre sur pied un secrétariat qui soutiendra la mise en œuvre du Cadre stratégique national de la main-d'œuvre pour l'agriculture et la fabrication d'aliments et de boissons.

Il est nécessaire d'apporter d'autres modifications au régime fiscal pour faciliter la relève agricole et soutenir les jeunes agriculteurs.

Le Recensement de l'agriculture de 2021 révèle que seulement 12% des exploitants agricoles canadiens ont mis en place un plan de transition (relève). Dans une étude réalisée en 2023 par RealAgristudies, les obstacles à la transition ont été classés par ordre d'importance comme suit :

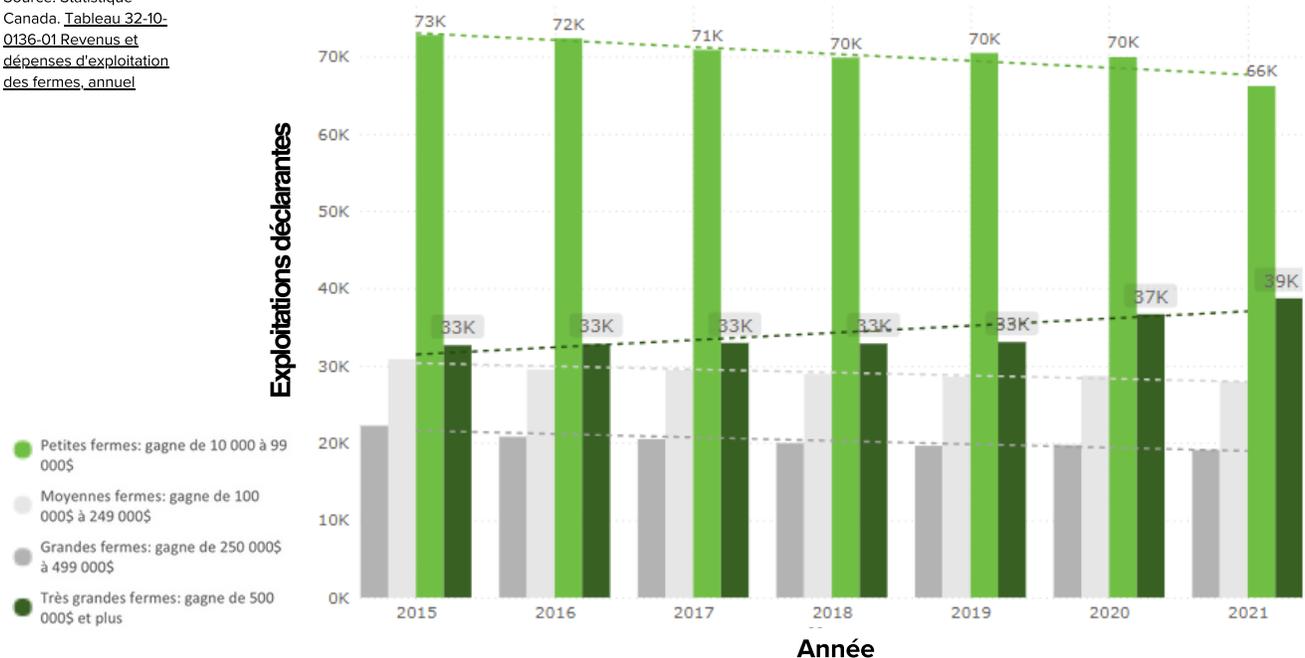
- Implications fiscales 75 %
- Manque de communication 65 %
- Coûts financiers 64 %
- Volonté de lâcher prise sur le contrôle 62 %
- Compétence/désir de la prochaine génération 61 %
- Différences de buts/objectifs entre les personnes impliquées 54 %
- Manque de transparence entre les parties impliquées 52 %

Le coût élevé des terres et l'accroissement de la dette agricole représentent des obstacles majeurs pour les nouveaux venus qui cherchent à s'établir dans le secteur agricole canadien. De plus, la stratification des exploitations agricoles au Canada, marquée par le déclin des fermes de taille moyenne et l'augmentation des grandes exploitations, rend la situation encore plus complexe pour les nouveaux venus et les jeunes agriculteurs qui cherchent à reprendre l'exploitation familiale.

Si l'on examine l'évolution de la répartition de la taille des exploitations, on constate qu'il y a une augmentation de la taille moyenne des exploitations, des ventes, et des consolidations, ce qui a créé des marchés très concurrentiels avec des marges plus serrées. Les agriculteurs doivent continuer à prendre de l'expansion et renforcer leur main-d'œuvre et investir davantage dans les nouvelles technologies pour rester compétitifs. Il s'agit d'une option pour les grandes exploitations qui disposent de fonds propres et de liquidités, mais de nombreuses exploitations n'ont pas les moyens de réinvestir dans des pratiques plus durables et plus productives.

Figure 16 : Estimations du nombre total de fermes au Canada, selon les revenus d'exploitation

Source: Statistique Canada. Tableau 32-10-0136-01 Revenus et dépenses d'exploitation des fermes, annuel



Créer un environnement fiscal plus favorable pour les jeunes générations d'agriculteurs qui cherchent à entrer dans le secteur.

Auparavant, la Loi de l'impôt sur le revenu imposait les transferts intergénérationnels comme un dividende plutôt que comme un gain en capital, ce qui se traduisait par des impôts plus élevés pour la vente d'une entreprise à un membre de la famille qu'à une tierce partie. Des changements ultérieurs, introduits par l'adoption et la mise en œuvre du projet de loi C-208, ont permis aux entreprises familiales de bénéficier de l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC) sur les transferts intergénérationnels (étendue dans le budget 2023 aux nièces, neveux, petites-nièces et petits-neveux), bénéficiant ainsi du même traitement fiscal que si l'entreprise était vendue à une tierce partie.

Cependant, l'ECGC, actuellement de 1 000 000 \$, et les dispositions de rajustement de l'indexation du ministère des Finances ne reflètent pas l'appréciation de la valeur des terres agricoles et les demandes de capitaux en agriculture au cours des dernières années. Pour faciliter cette transition intergénérationnelle, la FCA recommande d'augmenter le montant de l'ECGC pour qu'elle corresponde davantage à la valeur actuelle des terres, qui a augmenté de 12,8 % en 2022 ([FAC, 2023](#)), laquelle dépasse de loin les niveaux d'inflation les plus élevés. Cela offrirait ainsi aux agriculteurs qui prennent leur retraite une plus grande souplesse et une meilleure planification de la transition.

Recommandation n° 17: Augmenter le seuil d'exonération des gains en capital au-delà de 1 million de dollars pour qu'il corresponde davantage à la valeur actuelle des terres agricoles.

En outre, les nouvelles mesures annoncées dans le budget 2023 pour réglementer le transfert d'une entreprise constituée en société entre les membres d'une famille tout en profitant de la déduction des gains en capital, ne s'appliquent que lorsque le parent qui vend sa part a le contrôle de l'entreprise. Cependant, de nombreuses entreprises familiales agricoles ont plusieurs actionnaires (par exemple, des frères et sœurs) qui jouissent de droits de propriété égaux. La FCA recommande d'assouplir ces règles pour permettre le transfert d'actions agricoles d'une génération à l'autre, tout en veillant à ce que les agriculteurs continuent de bénéficier de l'exonération des gains en capital.

Ensemble, ces mesures créeront un environnement fiscal plus favorable pour les jeunes générations d'agriculteurs qui souhaitent entrer dans le secteur et perpétuer la longue tradition de l'agriculture au Canada.

Recommandation n° 18: S'appuyer sur les modifications législatives apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu dans le cadre du budget de 2023, qui ont élargi la définition d'« enfant » afin de permettre aux actionnaires frères et sœurs de transmettre une part sans droit de contrôle de leur propriété à la génération suivante.

Conclusion

L'agriculture canadienne a le potentiel de jouer un rôle encore plus important dans la réalisation de nombreux objectifs du gouvernement du Canada en matière de durabilité, de réduction des émissions et de croissance durable, tout en continuant de contribuer à la sécurité alimentaire nationale et mondiale. Toutefois, l'augmentation des coûts de production, conjuguée à l'inflation et à la hausse des taux d'intérêt, ainsi qu'à un environnement réglementaire rigide et à des mesures fiscales restrictives, minent la capacité du secteur à réaliser son plein potentiel dans la réalisation de ses objectifs de durabilité. En raison de ces contraintes, de nombreux agriculteurs sont forcés d'utiliser leur capital disponible pour composer avec les facteurs de stress financiers immédiats qui ont une incidence sur leurs activités, plutôt que d'investir dans des initiatives qui rendraient leurs activités plus efficaces et durables à long terme.

De plus, l'agriculture canadienne est non seulement nécessaire dans la lutte mondiale contre les changements climatiques, mais elle joue un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs du Canada en matière de sécurité alimentaire à l'échelle nationale et mondiale. Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire est non seulement un moteur économique important de l'économie canadienne, mais il offre également d'énormes possibilités d'investissement dans l'innovation et la croissance.

Les recommandations présentées dans ce rapport visent à garantir aux agriculteurs la flexibilité et les outils dont ils ont besoin pour faire face au climat financier actuel et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions. Cela permettra non seulement de soutenir la santé environnementale et financière à long terme de leurs exploitations, mais aussi d'aider les agriculteurs canadiens à fournir des aliments sains et nutritifs au Canada et au reste du monde.

